

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Législation : *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

Année de référence : 1

Période de référence : 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (année civile 2023)

Pouvoir de signature responsable : Président

Table des matières

Aperçu, Martin Brower du Canada	3
1 ^{re} section : Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement	3
Notre structure	3
Activités de MB Canada	4
Nos chaînes d'approvisionnement	4
Aperçu, fournisseurs hors système	5
2 ^e section : Politiques et processus de diligence raisonnable.....	5
Évaluer les risques liés à l'esclavage moderne et y remédier	5
Fournisseurs hors système	6
Fournisseurs du système	6
3 ^e section : Risques liés aux pratiques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement.....	7
4 ^e section : Mesures pour remédier à l'esclavage moderne (activités d'identification des risques)	7
Programme de responsabilisation des fournisseurs sur le lieu de travail (SWA)	7
5 ^e section : Toute mesure pour remédier à la perte de revenus des personnes touchées par l'élimination de l'esclavage moderne	9
6 ^e section : Formation des employés sur l'esclavage moderne.....	9
7 ^e section : Évaluation de l'efficacité des mesures contre l'esclavage moderne	10
Approbation.....	10

Aperçu, Martin Brower du Canada

Conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, L.C. 2023, ch. 9, la présente déclaration décrit les mesures mises en œuvre par Martin Brower du Canada pour remédier aux risques d'esclavage moderne (travail forcé et travail des enfants) dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Martin Brower du Canada est un leader mondial en matière de solutions pour la chaîne d'approvisionnement. Nous établissons des partenariats avec des organisations pour concevoir des chaînes d'approvisionnement intelligentes et durables qui alimentent la croissance et ont un impact positif sur les clients et les communautés.

Nous sommes engagés à créer un milieu de travail exceptionnel pour notre équipe de plus de 1 000 employés, qui combinent notre expertise avec les dernières technologies pour offrir une valeur inégalée à notre client et protéger leur marque.

Chez Martin Brower du Canada, nous défendons activement les droits de la personne et nous nous efforçons de prévenir toute violation des droits de la personne d'autrui par le biais des politiques et des procédures que nous avons mises en place. Nous nous engageons à créer des milieux de travail sécuritaires, inclusifs et respectueux partout où nous exerçons nos activités. Nous attachons de l'importance aux droits fondamentaux de nos employés et de tous ceux qui travaillent dans notre chaîne d'approvisionnement. Ces droits comprennent l'absence d'esclavage et de travail des enfants, la liberté de s'associer (ou de ne pas s'associer) et de participer à des négociations collectives, l'égalité des chances pour tous, un lieu de travail sécuritaire et sain, et l'absence de discrimination et de harcèlement.

Martin Brower du Canada continue d'approfondir et d'élargir sa compréhension des risques associés à l'esclavage moderne et d'identifier les domaines de ses activités et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement qui peuvent être touchés par de tels défis. Nous nous concentrons à collaborer avec l'ensemble de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement pour mettre en œuvre des pratiques adéquates pour atténuer les risques et y remédier.

L'esclavage moderne est complètement inacceptable au sein de notre organisation et de nos chaînes d'approvisionnement. Martin Brower du Canada reconnaît sa responsabilité de respecter les droits des personnes qui travaillent pour son entreprise, ainsi que ceux associés aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux qui donnent priorité aux droits de la personne pour leurs propres employés. Reconnaisant que les questions liées aux droits de la personne requièrent des approches à multiples facettes, nous considérons qu'il est crucial de s'engager avec toutes les parties prenantes pour promouvoir la sensibilisation et favoriser la compréhension.

1^{re} section : Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Notre structure

Martin Brower du Canada fait partie de la famille d'entreprises Reyes. La famille d'entreprises Reyes est une entreprise mondiale qui emploie plus de 36 000 personnes et possède plus de 200 propriétés. La famille d'entreprises Reyes est engagée à être la meilleure dans l'industrie

en offrant une valeur inégalée à ses clients et en procurant à ses employés un milieu de travail exceptionnel.

Martin Brower du Canada est un chef de file des fournisseurs de solutions pour chaînes d'approvisionnement, concevant des chaînes d'approvisionnement intelligentes et durables qui alimentent la croissance, créant un milieu de travail exceptionnel pour ses employés et offrant à ses clients une valeur inégalée tout en protégeant leurs marques.

Mondialement, nous sommes réputés pour trouver des moyens innovateurs et rapides de livrer les produits aux clients, et reconnus pour établir de nouvelles normes en matière de ponctualité des livraisons, de fiabilité, d'efficacité et de sécurité à l'échelle internationale. Martin Brower a une présence importante mondialement avec des sites en Australie, à Bahreïn, au Brésil, au Canada, au Costa Rica, en France, en Irlande, en Corée, au Koweït, en Nouvelle-Zélande, en Oman, au Panama, à Porto Rico, au Qatar, à Singapour, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.

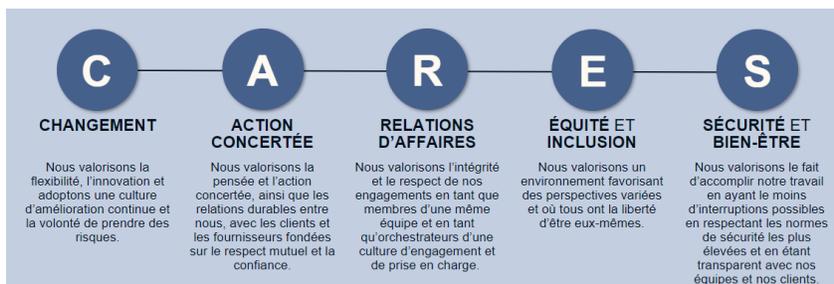
Activités de MB Canada

Martin Brower du Canada est une entreprise de solutions pour chaînes d'approvisionnement et de logistique qui fournit des services logistiques entrants et sortants dans toutes les provinces du Canada.

Les principales réalisations opérationnelles des sites de Martin Brower du Canada comprennent l'exploitation d'un entrepôt et d'une chambre froide où les produits préemballés sont achetés auprès de fournisseurs agréés et distribués aux clients.

La culture de Martin Brower du Canada repose sur un sens aigu de la responsabilité sociale et du comportement éthique, sur un engagement en faveur de la sécurité dans tous les domaines d'activités, et sur une détermination de renforcer les communautés dans lesquelles notre personnel et nos clients travaillent et vivent.

Notre culture est définie plus précisément par nos valeurs CARES, qui sont au cœur de tout ce que nous faisons. La protection de notre personnel, de notre client et de nos communautés est primordiale.



Nos chaînes d'approvisionnement

Martin Brower du Canada utilise un modèle de chaîne d'approvisionnement différent de celui des autres fournisseurs de services logistiques. Martin Brower du Canada collabore avec des fabricants et des fournisseurs pour distribuer les marchandises à ses clients. Martin Brower du Canada est un maillon essentiel pour ses clients et leurs fournisseurs dans le réseau de bout en bout. Martin Brower du Canada achète des stocks auprès des fournisseurs de ses clients qui approvisionnent leurs restaurants corporatifs et franchisés, veillant ainsi à un approvisionnement assuré. Cela signifie que nos fournisseurs peuvent être répartis en deux

catégories distinctes, la première étant les fournisseurs de nos clients corporatifs et franchisés (fournisseurs du système) et l'autre étant les fournisseurs de Martin Brower du Canada uniquement (fournisseurs hors système).

Aperçu, fournisseurs hors système

La chaîne d'approvisionnement de Martin Brower du Canada comprend l'approvisionnement en biens et en services pour Martin Brower du Canada auprès de près de 1 500 fournisseurs actifs (fournisseurs hors système). La majorité de nos dépenses indirectes au cours de l'exercice 2023 ont été effectuées par l'intermédiaire de fournisseurs opérant au Canada. Notre base de fournisseurs comprend de nombreuses entreprises locales de contrats de services de transport et des fournisseurs de dépenses opérationnelles dont les services permettent à notre entreprise de fonctionner.

Alors que nos fournisseurs directs sont des entités canadiennes et américaines enregistrées, œuvrant en Amérique du Nord, les intrants acquis par ces fournisseurs proviennent de multiples lieux géographiques, tels que quelques pays européens et un seul en Asie, ce qui rend le potentiel de risques d'esclavage moderne très minime.

Nos accords d'approvisionnement pour l'exercice 2024 comprennent des biens et des services tels que la flotte de véhicules et les pièces, les fournitures, les équipements et les services informatiques, les EPI, les uniformes, les emballages, les entrepreneurs logistiques (transporteurs publics), la main-d'œuvre intérimaire, les entrepreneurs de nettoyage, les services de sécurité, les pneus et le carburant.

2^e section : Politiques et processus de diligence raisonnable

Évaluer les risques liés à l'esclavage moderne et y remédier

Martin Brower du Canada soutient les objectifs de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et prend au sérieux sa responsabilité d'agir avec diligence raisonnable pour éviter d'enfreindre les droits de la personne d'autrui et de remédier à toute incidence sur les droits de l'homme, le cas échéant.

Martin Brower du Canada exige que tous les fournisseurs hors système avec lesquels elle a un contrat (p. ex. les entreprises de transport, les entreprises de nettoyage et les fournisseurs de gestion des déchets) se conforment au Code de conduite de Martin Brower du Canada, qui assure des normes d'équité et d'éthique en milieu de travail dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Le Code de conduite de l'entreprise porte sur les droits de la personne, le milieu de travail, la gestion environnementale et l'intégrité commerciale. Martin Brower du Canada a également publié une politique de transparence mondiale dans la chaîne d'approvisionnement, qui renforce son engagement en faveur des droits des employés, de la chaîne d'approvisionnement et des communautés mondiales au sein desquelles nous travaillons.

Nos clients ont mis en place un programme de responsabilisation des fournisseurs sur le lieu de travail (« SWA »), qui s'applique à Martin Brower du Canada et à tous les fournisseurs du système, et qui comprend des interdictions sur le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que des audits réalisés par des tiers, afin de garantir le maintien de la conformité, comme décrit plus en détail ci-dessous.

En plus des mesures actuellement en place, nous avons l'intention de mettre en œuvre un

questionnaire pour tous les fournisseurs hors système et fournisseurs du système au début de 2024. À des fins de clarification, ce questionnaire est mis en place par Martin Brower du Canada de manière indépendante et non de concert avec notre client. Il est introduit pour leur permettre d'effectuer un auto-audit et de confirmer qu'ils opèrent de manière socialement acceptable, en conformité avec toutes les exigences législatives et qu'ils respectent le Code de conduite pour les fournisseurs. Les juridictions les plus à risque seront priorisées pour ce processus.

Fournisseurs hors système

Martin Brower du Canada contactera nos fournisseurs directs pour s'assurer qu'ils respectent les lois sur le travail, sur l'immigration et toute autre législation locale en lien avec le travail forcé et le travail des enfants applicables.

Si nous déterminons qu'un fournisseur est en non-conformité, nous l'aviserons de la violation et cesserons toute relation de travail avec ce dernier jusqu'à ce que des mesures correctives soient mises en place.

Fournisseurs du système

En plus de fournisseurs directs, Martin Brower du Canada fait aussi l'importation et la distribution de certains produits aux restaurants corporatifs et franchisés de son client et au nom de celui-ci (fournisseurs du système).

Si nous déterminons qu'un fournisseur du système est en non-conformité, nous aviserons immédiatement le client pour qu'il procède à une enquête et mette en place des mesures correctives.

Politiques et pratiques en matière d'emploi

Nous menons nos activités d'une manière qui respecte les droits de la personne tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies et nous sommes engagés envers les pratiques éthiques en matière de recrutement et d'emploi. Ces principes sont à la base d'une série de politiques, dont beaucoup concernent l'esclavage moderne.

Dans nos politiques et nos formations, nous rappelons aux employés qu'ils ont l'obligation de signaler toute conduite qu'ils croient constituer une violation ou une violation apparente de nos politiques. Les employés peuvent signaler toute violation à leurs superviseurs, à la haute direction, au Bureau d'éthique et de conformité, à l'avocat général de la division opérationnelle ou en communiquant avec la ligne prioritaire pour l'éthique de Reyes Holdings.

Politiques de Martin Brower du Canada

- Code de conduite professionnelle
- Politique de Lutte contre la discrimination (EAE)
- Politique sur le code de conduite
- Politique sur les griefs
- Politique sur la protection des renseignements personnels et la divulgation
- Politique de responsabilité sociale sur le lieu de travail
- Politique sur la santé et la sécurité en milieu de travail
- Politique environnementale
- Politique anticorruption
- Conformité globale de MB
- Transparence dans la chaîne d'approvisionnement

Les dénonciations peuvent être faites de façon anonyme et seront traitées de manière

confidentielle. L'entreprise interdit strictement les représailles contre un employé qui soulève un problème potentiel de bonne foi, qui dénonce une inconduite qu'il soupçonne ou qui collabore dans le cadre d'une enquête autorisée par l'entreprise au sujet d'un acte répréhensible potentiel.

3^e section : Risques liés aux pratiques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement

Notre exposition potentielle à l'association indirecte des pratiques d'esclavage moderne provient de notre chaîne d'approvisionnement, car nous avons largement recours à des services contractuels et de sous-traitance. La majorité de nos dépenses sont effectuées par l'intermédiaire de marques et de fabricants mondiaux qui sont eux-mêmes tenus de rendre des comptes dans le cadre de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, ou qui sont en mesure de fournir des renseignements détaillés sur leurs politiques et leurs procédures établies qui mettent en évidence leur engagement en faveur de pratiques éthiques. Martin Brower du Canada se référera aux rapports de ses fournisseurs en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, lorsque disponibles.

Tout comme notre client, nous attendons de tous nos fournisseurs, quel que soit le contexte culturel, social et économique, qu'ils respectent les droits fondamentaux de toutes les personnes. Cela signifie qu'ils doivent traiter leurs employés avec équité, respect et dignité, et qu'ils doivent suivre des pratiques qui protègent la santé et la sécurité des personnes travaillant dans leurs installations.

Martin Brower du Canada estime que le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement est faible ou minimal. Martin Brower du Canada n'a connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces deux déclarations sont soumises aux limites des activités d'identification des risques de Martin Brower du Canada, décrites plus en détail ci-dessus et ci-dessous.

4^e section : Mesures pour remédier à l'esclavage moderne (activités d'identification des risques)

Comme indiqué ci-dessus, Martin Brower du Canada n'a connaissance d'aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement au cours du dernier exercice financier, sous réserve des limites de ses activités d'identification des risques, décrites plus en détail ci-dessus et ci-dessous. En conséquence, Martin Brower du Canada n'a pas eu à prendre de mesures correctives en réponse à des incidents de travail forcé ou de travail des enfants. Certaines des mesures correctives et de diligence raisonnable dont dispose Martin Brower du Canada sont décrites plus en détail ci-dessous.

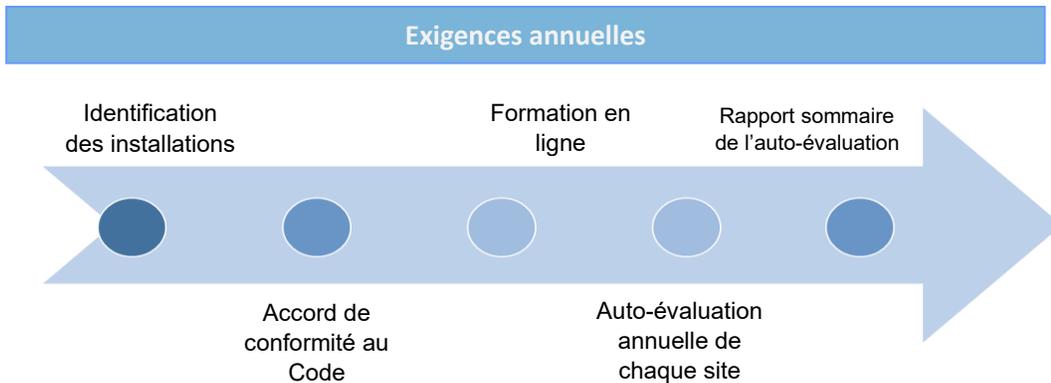
Programme de responsabilisation des fournisseurs sur le lieu de travail (SWA)

Comme indiqué précédemment, les fournisseurs de Martin Brower du Canada peuvent être répartis en deux catégories distinctes, la première étant les fournisseurs des restaurants corporatifs et franchisés de ses clients (fournisseurs du système) et l'autre les fournisseurs de

Martin Brower du Canada (fournisseurs hors système).

Notre client a mis en place un programme de responsabilisation des fournisseurs sur le lieu de travail (SWA), auquel tous les fournisseurs du système, y compris Martin Brower du Canada, sont tenus de se conformer. L'objectif principal du programme SWA est d'aider les fournisseurs et les installations à comprendre leurs responsabilités, de vérifier la capacité des installations à démontrer leur conformité à ces normes et de travailler ensemble pour une amélioration continue.

Le programme SWA comporte les étapes suivantes, qui doivent être effectuées :



Les fournisseurs du système sont également tenus de se conformer au code de conduite des fournisseurs du client, qui définit les attentes minimales en ce qui concerne les points suivants :

Droits de la personne	Intégrité commerciale	Milieu de travail	Gestion environnementale
<ul style="list-style-type: none">• Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies• Liberté d'association• Statut des employés• Pratiques d'emploi• Antidiscrimination et traitement équitable• Heures de travail et jours de repos• Travail de personne mineure• Salaires et avantages sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Respect de la loi• Anticorruption• Audits et évaluations des installations• Livres et registres précis et transparents• Confidentialité• Mécanisme de grief• Protection des dénonciateurs• Normes supplémentaires nécessaires	<ul style="list-style-type: none">• Systèmes de gestion de la sécurité, y compris l'identification, le signalement et la rectification des dangers• Formation à la gestion et à la réponse aux situations d'urgence• Sécurité des sites	<ul style="list-style-type: none">• Gérer et minimiser l'impact des installations sur l'environnement, y compris :<ul style="list-style-type: none">• Émissions atmosphériques• Réduction du gaspillage• Utilisation de l'eau• Émissions de gaz à effet de serre

En plus de ces exigences, les installations (y compris les installations des fournisseurs du système) doivent également faire l'objet d'une inspection physique périodique effectuée par une entreprise d'audit tierce.

L'auditeur évalue le degré de conformité de l'installation avec le code et identifie les domaines de non-conformité. Un rapport final, contenant toute observation de non-conformité, est émis par le système d'audit de la tierce partie. Le fournisseur/l'installation prend des décisions sur la manière d'améliorer et de renforcer la conformité afin d'assurer que les mesures correctives et préventives sont durables grâce à un plan d'action correctif et préventif (CAPA).

Programme de responsabilisation des fournisseurs sur le lieu de travail (SWA) : Mesure efficace

Lorsqu'une non-conformité est identifiée lors d'un audit SWA sur place, les fournisseurs du système collaborent avec une entreprise d'audit tierce pour mettre en place un plan d'action correctif et préventif visant à remédier à la non-conformité. Le plan doit prévoir des délais précis pour l'adoption de mesures correctives, l'analyse des causes profondes et la mise à jour des politiques et/ou des procédures. De plus, le plan doit être conçu de manière à éviter que la non-conformité ne se reproduise et à établir une responsabilité spécifique. En cas de non-conformité importante, les fournisseurs font l'objet d'un audit de suivi afin de s'assurer que la non-conformité a été convenablement corrigée.

Le programme SWA est conçu pour aider les fournisseurs du système à respecter les normes de notre client. Toutefois, dans certaines circonstances, un fournisseur sera retiré de la chaîne d'approvisionnement pour remédier à des cas de non-conformité importante avec la politique de responsabilité sociale sur le lieu de travail (SWA).

Martin Brower du Canada exige que les fournisseurs du système et les fournisseurs hors système mettent en place leurs propres mécanismes internes de signalement afin d'assurer que leurs employés disposent d'un moyen confidentiel, sécuritaire et rapide pour signaler des problèmes sur le lieu de travail sans craindre de représailles. La politique SWA stipule que les fournisseurs doivent créer des programmes et des mécanismes de grief internes sur le lieu de travail, y compris des rapports anonymes.

5^e section : Toute mesure pour remédier à la perte de revenus des personnes touchées par l'élimination de l'esclavage moderne

À la date du présent rapport, Martin Brower du Canada n'a eu connaissance d'aucune perte de revenus résultant de ses mesures visant à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

6^e section : Formation des employés sur l'esclavage moderne

Les employés de Martin Brower du Canada reçoivent une formation annuelle pour les informer des normes commerciales qu'ils sont tenus de respecter. Cette formation vise à certifier leur compréhension des normes et leur engagement à les respecter. La formation comprend les éléments suivants :

- Programme annuel de réintégration
- Programme annuel de certification éthique
- Formation annuelle anticorruption

Pour les fournisseurs du système, le programme mondial SWA comprend une plateforme de formation en ligne où ils peuvent accéder à des documents qui fournissent des conseils sur la prévention de l'esclavage moderne. Les modules de formation comprennent l'assurance de l'admissibilité au travail, la protection des droits des travailleurs migrants et la mise en œuvre

de mécanismes de griefs. Par exemple, la formation sur le travail des migrants vise à éduquer les fournisseurs sur les risques liés à l'esclavage moderne lorsqu'ils ont recours à de la main-d'œuvre migrante, et sur certaines mesures clés qu'ils peuvent prendre pour s'assurer qu'ils protègent les droits des travailleurs migrants dans leurs installations.

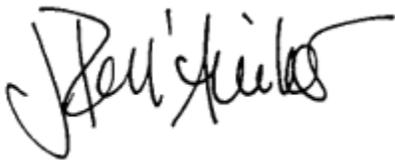
7^e section : Évaluation de l'efficacité des mesures contre l'esclavage moderne

Chaque année, nous demanderons à tous les fournisseurs du système et hors système de réaffirmer ou de confirmer qu'ils n'utilisent pas les travaux forcés ni le travail d'enfant dans les chaînes d'approvisionnement des produits qu'ils fournissent à Martin Brower du Canada et aux restaurants corporatifs et franchisés de leur client. Tel que mentionné précédemment, les juridictions les plus à risque seront priorisées pour ce processus. Tous les questionnaires seront remplis en utilisant Microsoft Forms et sauvegardés dans un dossier partagé sécurisé pour que l'équipe des RH puisse en assurer le suivi et le contrôle de manière continue. De plus, nous tiendrons une feuille de suivi des questionnaires remplis et enregistrés pour tous les fournisseurs du système et hors système. Cette feuille de suivi sera examinée par la présidente et la vice-présidente, Ressources humaines, afin d'en valider la conformité.

Nous réexaminerons chaque année notre rapport et le mettrons à jour si nécessaire afin de garantir une conformité continue et de mettre en œuvre toutes les améliorations nécessaires pour nous assurer que nous obtenons et conservons avec précision les renseignements provenant de nos fournisseurs du système et hors système.

Approbation

Ce rapport est approuvé par la présidente de Martin Brower du Canada.



May 27th, 2024

Date : _____

Julie Dell'Aniello
Présidente